

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > CALLIPRIME XTRA

---

## CALLIPRIME XTRA



## CALLIPRIME XTRA

Dernière mise à jour :

08.10.2020

### Herbicides

#### Protection des cultures

N° AMM :

2150012



#### Composition:

480 g/l

mésotrione

Famille chimique:

Callistémones

#### Formulation:

SC Suspension concentrée

#### Mode d'action:

Post-levée des adventices : Uniquement stade jeune (post-levée précoce - 4 feuilles maxi du maïs).

Calliprime Xtra doit être utilisé en association avec un adjuvant

Pré-levée des adventices : Période optimale en post semis-prélevée , aussitôt après le semis du maïs.

Présemis incorporé : Maïs grain et fourrage uniquement.

Systémique : Mésotrione : action anti-germinatif, racinaire et foliaire

Foliaire

Racinaire

Herbicide de la famille Qualité Callistemon Technologie.  
Homologué sur maïs, sorgho et lin (textile et oléagineux), efficace sur un large spectre de dicotylédones classiques et difficiles ainsi que sur certaines graminées.

## Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d` utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

**Lin oléagineux**

**Lin Textile**

**Maïs**

**Maïs doux**

**Sorgho**

•  
Classement selon le règlement DPD/CLP :

Cette note est destinée uniquement aux produits avec un étiquetage **DPD** (ancien classement conforme à la Directive 99/45/CE).

Si un produit est mis sur le marché **avant le 1<sup>er</sup> juin 2015** et si ce produit est vendu à l'utilisateur **avant le 1<sup>er</sup> juin 2017** alors son utilisation est possible par l'agriculteur jusqu'à épuisement des stocks. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur la FDS.



**SGH07**



**SGH08**



**SGH09**

**Classement**

---

**Mention d'avertissement**

Attention

---

**Délai de rentrée**

- Pour les travailleurs : 48 Heures

---

**Mentions de danger**

- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

---

**Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques**

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases).
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
- P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.
- Spe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- Contient de l'éthylène-glycol
- Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

## **Équipement de Protection Individuelle (EPI)**

- Pendant l'application, pour protéger l'opérateur, porter des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 et une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant. Si application avec tracteur sans cabine, porter des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation et des lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166. Si application avec tracteur avec cabine, porter des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pendant le mélange / chargement, pour protéger l'opérateur, porter des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832 -3 ; une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ; un EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée et des lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.
- Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation, pour protéger l'opérateur, porter des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ; une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ; un EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée et des lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.
- Pour le travailleur, porter combinaison de travail polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant.

## **Pulvérisation**

S'assurer de la largeur exacte des passages en évitant les recouvrements de rampe. Ne pas traiter par temps de vent, même faible (maxi 3 beaufort). Adopter une vitesse d'avancement réduite. Éviter la formation d'embruns.

## **Volume d'eau**

120 à 250 litres d'eau par hectare.

## **Paramètres pression**

A adapter en fonction du type de buse (injection d'air ou à fente). Autour de 2 bars.

## **Délai sans pluie**

2 heures (dans le cas d'une application en post-levée précoce).

## **Type de buse**

A limitation de dérive  
A fente

## Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

### Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

Reportez-vous à l'étiquette

En cas d'urgence appeler le 112 ou le 15 et le centre anti-poison.  
Numéro d'urgence Syngenta France N° vert 0 800 803 264.

 N° Vert 0 800 803 264

En cas d'accident de transport composer le 06 11 07 32 81.  
Signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)



Signalez-nous vos symptômes

 N° Vert 0 800 887 887  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Premiers soins en cas d'incident :

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé et rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : amener la personne à l'air libre.

Pour des informations complémentaires, se référer à la section 4 de la fiche de données de sécurité.

- CALLIPRIME® XTRA - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



**Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.**

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

CALLIPRIME® XTRA - AMM N° 2150012 - Composition : 480 g/l mésotrione \* - P102 Tenir hors de

portée des enfants. P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau. Spe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

® Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta.

**Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr) .**

---